

300 dom 2007 à la Mairie le 8-11-51

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 21 septembre 1951

L'an mil neuf cent cinquante et un ^{un} vingt et ^{un} de septembre le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ch. REGAZONI, Maire, en session ordinaire extraordinaire d'après convocations faites le 15 septembre 1951.

Etaient présents : MM. Regazoni, Veyssièr, Rochederoix Prugnaud - Guillaud - Vouil - Chazeaud - Main - Bouchet - Domecq - Jacquet - Pouget - Melle Mikosky.

Absents : MM.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur BUIARD, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

M. le Maire est autorisé à passer marché de gré à gré avec :

- Librairie St-Martin marché limité à 950.000 frs (neuf cent cinquante mille francs)
- Librairie DUPONT, marché limité à 170.000 frs (cent soixante dix mille frs)
- Librairie ROUSSELOT

VU
LA ROCHELLE, le 8 novembre 1951
Pour le Préfet
Le secrétaire Général
signé : HUSSON

Fait et délibéré à _____
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. _____

les membres présents

N'ont pas signé : MM. _____

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).

Pour extrait conforme :
Le Maire,

Pour copie conforme,
A ROYAN, le 8 novembre 1951
Le Maire,



[Handwritten signature]

MARCHE DE GRE A GRE

PRETRES : M. Charles REGAZONI, Maire de la commune de Royan
Chevalier de la Légion d'Honneur - Croix de guerre 1914-18
Autorisé par délibération du 21 Septembre 1951

ET : La librairie St Martin, 15, rue St Yon à La Rochelle

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

La Librairie St Martin s'engage à fournir à la ville de Royan les fournitures scolaires qui lui seront demandées pour les besoins des Ecoles Publiques de la Ville.

Le présent marché est limité à la somme de 950.000 frs (neuf cent cinquante mille francs).

Les droits d'enregistrement sont à la charge du fournisseur.

A ROYAN, le 25 Septembre 1951

Le Fournisseur,

S.A. R. L. S-Martin & C^e
L'Un des Gérants:

Laboot

Le Maire,



[Signature]

A PROUVE

LA ROCHELLE, le 2 novembre 1951

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

signé: A. HUSSON

Pour copie conforme
A ROYAN, le 8 novembre 1951
Le Maire,



[Signature]

MARCHE DE GRE A GRE

MUNICIPALITE : M. Charles REGAZONI, Maire de la commune de Royan
Chevalier de la Légion d'Honneur - Croix de guerre 1914-18
Autorisé par délibération du 21 Septembre 1951

ET : M. DUPONT, Libraire à Royan

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

M. DUPONT s'engage à fournir à la ville de Royan les fournitures scolaires qui lui seront demandées pour les besoins des Ecoles Publiques de la ville.

Le présent marché est limité à la somme de 170.000 frs (cent soixante dix mille francs).

Les droits d'enregistrement sont à la charge du fournisseur.

A Royan, le 25 Septembre 1951

Le Fournisseur,



Le Maire,



APPROUVE

LA ROCHELLE, le 2 novembre 1951

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

signé: A. HUSSON

Pour copie conforme
A ROYAN, le 8 novembre 1951
Le Maire,



MARCHE DE GRE A GRE

ENTRE : M. Charles REGAZONI, Maire de la Commune de Royan
Chevalier de la Légion d'Honneur - Croix de guerre 1914-18
Autorisé par délibération du 21 Septembre 1951

ET : Madame ROUSSELOT, libraire à Royan

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Madame ROUSSELOT, libraire, s'engage à fournir à la ville de Royan les fournitures scolaires qui lui seront demandées pour les besoins des Ecoles Publiques de la ville.

Le présent marché est limité à la somme de 180.000 frs (cent quatre vingt mille francs).

Les droits d'enregistrement sont à la charge du fournisseur.

A ROYAN, le 25 Septembre 1951

Le Fournisseur,

RousseLOT

Le Maire,



[Signature]

APPROUVE
LA ROCHELLE, le 2 Novembre 1951
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
signé A. HUSSON

Pour copie conforme
A ROYAN, le 8 Novembre 1951
Le Maire,



[Signature]

MARCHE DE CHEZ A CHEZ

PRELU : M. Charles REGAZONI, Maire de la commune de Royan
Chevalier de la Légion d'Honneur - Croix de guerre 1914-18
Autorisé par délibération du 21 Septembre 1951

ET : La Librairie LIEVENS, de Royan

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

La librairie LIEVENS s'engage à fournir à la ville de Royan les fournitures scolaires qui lui seront demandées pour les besoins des Ecoles Publiques de la ville.

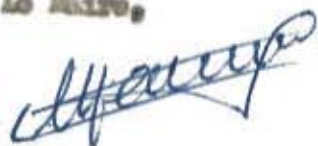
Le présent marché est limité à la somme de 155.000 frs (cent cinquante cinq mille frs).

Les droits d'enregistrement sont à la charge du fournisseur.

A Royan, le 25 Septembre 1951

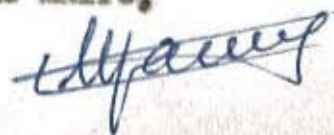
Le Fournisseur,

Le Maire,



APPROUVE
LA ROCHELLE, le 2 Nov. 1951
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
signé./ ARIUSSON

Pour copie conforme
A ROYAN, le 8 Novembre 1951
Le Maire,



MARCHE DE GRE A GRE

ENTRE : M. Charles REGAZONI, Maire de la commune de Royan
Chevalier de la Légion d'Honneur - Croix de guerre 1914-18
Autorisé par délibération du 21 Septembre 1951

ET : La Librairie BILLOCHON de Royan

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

La librairie BILLOCHON s'engage à fournir à la ville de Royan
les fournitures scolaires qui lui seront demandées pour les besoins des Ecoles
Publiques de la ville.

Le présent marché est limité à la somme de 145.000 frs (cent quarante
cinq mille francs).

Les droits d'enregistrement sont à la charge du fournisseur.

A Royan, le 25 Septembre 1951

Le Fournisseur,

M. Th. Roux - Billochon



Le Maire,

[Signature]

APPROUVE
LA ROCHELLE, le 2 novembre 1951
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
signé . A. HUSSON



Pour copie conforme
A ROYAN, le 8 novembre 1951
Le Maire

[Signature]